



## DELIBERATION N° 233\_DE 28032023

### Subvention ANDCDG 2023

#### ***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,***

Le 28 mars deux mille vingt-trois à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2023 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 19

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### **Présents**

##### Collège des communes affiliées

##### Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GOT Alain, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCS Antoine,

##### Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (Perpignan)

##### **Absents excusés**

##### Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSANU Jacques, M. NIFOSI Christian, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. VILA Jean

##### Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), M. LACAPERRE Rémi (CD), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

##### **Représentés ayant donné pouvoir**

M. BILLES Jean-Paul à M. PAILLES Roger

M. NIFOSI Christian à M. PLA Raymond

M. RALLO François à M. TAHOCS Antoine

Mme ROLLAND Martine à M. M. CALVET Guy

M. VILA Jean à M. REMEDI Bernard

##### **Personnalités invitées**

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Gérard LE BEHEREC, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20230330-DE-233-28032023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023



## DELIBERATION N°233 \_DE 28032023

Conseil d'Administration du 28 mars 2023

### Subvention ANDCDG 2023

Le CDG66 participe financièrement sous forme de subvention annuelle à l'ANDCDG, à hauteur de 200€.

Il est proposé de renouveler cette attribution pour l'année 2023 afin de participer aux frais de gestion, d'organisation et aux coûts pédagogiques qui résultent de la mise en œuvre des actions entreprises par l'ANDCDG.

Il est rappelé qu'au-delà du travail classique de ses commissions techniques qui permettent d'élaborer des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'ANDCDG propose un appui complémentaire et souvent une aide à la décision aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

#### Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,

#### Après en avoir délibéré,

#### Décide de,

- **Attribuer** à l'ANDCDG une subvention de 200€ au titre de l'année 2023
- **Inscrire** les crédits afférents à cette dépense au budget primitif 2023.  
Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes – article 657 : subvention.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20230330-DE-233-28032023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

PERPIGNAN, le 28 mars 2023



Le Président,

**Robert GARRABE**

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*- Transmis au représentant de l'Etat le :*

*- Affiché le :*

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20230330-DE-233-28032023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

233\_DE 28032023  
P3/3